Fiche de données de Sécurité

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT : GOOD SENSE VERT RECHARGE

- REFERENCE : 48

- FOURNISSEUR : JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS- Cedex

- Téléphone / Fax : 01.45.14.76.76 - Fax : 01.45.14.76.11

- E-mail / Site internet :

- Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation :
Désodorisant d'atmposphère et
neutralisateur d'odeurs.

E-mail : FDSinfo-FR@johnsondiversey.com

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

- IRRITANT
EXTREMEMENT INFLAMMABLE
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
R12: extrêmement inflammable
R43: peut entrainer une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53: toxique pour les organismes aquatiques, peut entainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.
Le produit est classé dangereux, conformément au procédé de calcul de la Directive CE de classification pour les préparations.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Aérosol

Constituants contribuant aux dangers :
CAS N°101-86-0 Alpha-hexylcinnamaldéhyde - Xi; R43 < 5%
EINECS 202-983-3
CAS N°80-54-6 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde - Xn; R22-43 < 5%
EINECS 201-289-8
CAS N°1222-05-5 hexahydro hexamethyl indene pyrane - N; R50/53 < 5%
EINECS 214-946-9
CAS N°941-98-0 1'-acétonaphtone - Xn; R22-52/53 < 5%
EINECS 213-384-1
CAS N°1506-02-1 Acetyl hexamethyl tetralin - Xn, N; R22-50/53 < 5%
EINECS 216-133-4
CAS N°142-19-8 Heptanoate d'allyle - Xn, N; R21/22-38-50/53 < 5%
EINECS 205-527-1
CAS N°5989-27-5 D-limonène - Xi,N; R10-38-43-50/53 < 5%
EINECS 227-813-5
Indications complémentaires:
Le libellé des phrases de risque est mentionné dans le chapitre 16.

4 - PREMIERS SECOURS

-

- EN CAS D'INHALATION :
Retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée.
Si des difficultés respiratoires surviennent consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Enlever tout vêtement souillé. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau . En cas de lésions, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste si l'irritation persiste.
- EN CAS D'INGESTION:
Retirer le produit de la bouche et consulter immédiatement un médecin ou le Centre Anti-Poisons: 01 40 05 48 48.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction : CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Port d'un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

- Précautions pour la protection de l'environnement :
Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur

- Méthodes de nettoyage : Endiguer et absorber sur support inerte.
Recueillir dans un conteneur adapté étiqueté pour destruction par un centre agréé.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation. Ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

STOCKAGE : Stocker le produit dans son emballage d'origine, maintenu fermé.
Stocker à l'écart de la chaleur, des rayons du soleil, dans un local bien ventilé et frais.
Préparation relevant de la législation sur les installations classées.
Rubrique(s) ICPE 1412,

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
CAS N°115-10-6 Oxyde de dimethyle (>30%) VME (France)= 1920 mg/m3, soit 1000ppm
CAS N°64-17-5 éthanol(5-15%);- VME(France)=1900mg/m3,1000ppm
- VLE(France)=9500 mg/m3,5000ppm
CAS N°84-66-2 phthalate de diéthyle - VME (France)= 5mg/m3
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Protection respiratoire: non nécessaire
Protection des mains: gants de protection résistants aux produits chimiques en caoutchouc de type butyl ou nitrile (EN374, catégorie III).
Protection des yeux: non nécessaire
EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL: fontaine oculaire et lavabo.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Aérosol, incolore, parfumé

PH : Non applicable

Température de changement d'état : Non déterminée

Point éclair : Non applicable en tant qu'aérosol

Caractéristiques d'explosivité : non explosif

Densité : non déterminée

Solubilité : miscible à l'eau.

Information complémentaire :

10 - STABILITE ET REACTIVITE

- Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Produit stable, pas de réaction dangereuse connue.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) estimée: > 2000mg/kg
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: le contact direct avec la peau peut engendrer des brûlures. Peut provoquer une sensibilisation.
- yeux: le contact direct avec les yeux peut engendrer des brûlures
- inhalation: l'inhalation d'importantes concentrations peut provoquer une asphyxie.
- ingestion: non applicable
CLASSIFICATION CEE: IRRITANT

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Produit classé 'dangereux pour l'environnement' en raison de la présence de substances listées dans le §2: R50/53.
Toxicité aquatique (selon CEE/67/548, Annexe V): estimée à 1-10 mg/l
Dans les conditions normales d'utilisation, le produit ne doit pas causer d'effets néfastes sur l'environnement.
Les informations citées dans cette rubrique font référence au produit non dilué.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets: 16 05 04 gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ADR/RID : UN 1950, AEROSOLS, 2.1
IMDG: AEROSOLS, 2.1, UN 1950
AUTRES INFORMATIONS:
Classe 2, 5F Gaz
IMDG: Fiche de sécurité:F-D,S-U - Polluant marin: non
Selon la disposition spéciale 190 les générateurs d'aérosols d'une contenance n'excédant pas 50ml, contenant seulement des substances non toxiques, ne sont pas soumis aux prescriptions de l'ADR et de l'IMDG.
La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantité limitée.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Marquage selon les Directives CE: le produit est classé et identifié suivant les Directives CE relatives à la classification et l'étiquetage des produits dangereux.
Ingrédients responsables de la classification: Alpha-hexylcinnamaldéhyde, 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde
Symbole: Xi, irritant, F+ Extrêmement inflammable et N, dangereux pour l'environnement
Phrases R : R12-43-51/53
Phrases S : S9-24-37-61
Mentions supplémentaires notées sur l'étiquette:
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.
Référence réglementaire française: Arrêté du 09/11/2004 modifiant l'arrêté du 05/01/1993 fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité.
Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits peuvent être consultées et/ou obtenues par Internet:www.diese-fds.com.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Règlement CE N° 648/2004 :

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Date de mise à jour: FDS 47 - (24/05/2006)
Ref.International: MSDS3275; Vers 1.(04/06/2004) - Code formule:694266/001

ANNEXE

Liste des phrases R : (AFISE 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur _ air inflam_ mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté _ preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquerle cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquerle cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
.../...

Liste des phrases R (suite) :

R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles